

Décret

Générale

modern

# Décret n° 83-045/PR/MCTT portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits.

n° 83-045/PR/MCTT

Ministère

Ministère du commerce, des transports et du tourisme

Date de publication

8 mai 1983

Numéro JO

n° 3 du 30/06/1983

Date du numéro

30 juin 1983

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et 77-002 en date du 27 juin 1977

**VU** l'ordonnance n°LR 77-008 en date du 30 juin 1977

**VU** le décret n°82-041/PR en date du 05 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement de la République complété par le décret n°82/104/PR du 20 octobre 1982

**VU** la loi n°195/AN/81 du 10 août 1981 sur la direction nationale de la Statistique

SUR proposition du ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 3 mai 1983.

## TEXTE INTÉGRAL

DECRETE Article premier

- Sont approuvées les nomenclatures d'activités et de produits telles qu'elles figurent en annexe du présent décret.

Article 2

- Ces nomenclatures entreront en activité à compter de ce jour.

Article 3

- Ces nomenclatures seront utilisées dans les textes officiels, décisions, documents travaux ou études ainsi que dans les systèmes informatiques des administrations et établissements publics.

Article 4

- Les administrations et établissements publics utilisant pour leurs travaux propres des nomenclatures d'activités et de produits veilleront ultérieurement et selon leurs possibilités à adopter comme base les nomenclatures décrits à l'article 1er ci-dessus.

Article 4

- Le présent décret sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

*Fait à Djibouti  
le 08 mai 1983 par le président de la République  
chef du Gouvernement*

**HASSAN GOULED APTIDON**